

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

**BURKINA FASO**  
Unité-Progrès-Justice

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**COMITE D'ELABORATION ET DE  
VALIDATION DES STATISTIQUES DE  
FINANCES PUBLIQUES**



**TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT  
(TOFE) A FIN DECEMBRE 2023**

**NOTE D'ANALYSE**

**Avril 2024**

## Préambule

Le TOFE fait apparaître de façon homogène les transactions relatives à l'exécution des flux financiers au cours d'une période. Ces transactions sont regroupées à travers des agrégats, en vue d'appréhender leur impact sur les autres sous-secteurs de l'économie.

Les Manuels de Statistiques de Finances Publiques (MSFP) constituent les références méthodologiques pour l'élaboration du TOFE. Après le MSFP de 1986, le Fonds Monétaire International (FMI) a élaboré le MSFP 2001 qui a été mis à jour en 2014 (MSFP 2014).

Suivant le MSFP 1986, les opérations étaient enregistrées sur la base caisse c'est-à-dire des encaissements et décaissements. Le MSFP 2014 recommande de publier, à l'instar du MSFP 2001, des flux et encours totalement intégrés, enregistrés sur la base des droits constatés et de tenir à jour des données de flux de trésorerie pour permettre d'évaluer les contraintes de liquidité des administrations publiques.

Les besoins d'harmonisation des politiques économiques ont conduit les instances de l'UEMOA à adopter une série de directives entrant dans le cadre de la gestion des finances publiques, notamment la directive n°006/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant TOFE et ses ensembles modificatifs. Cette directive recommande l'établissement des Statistiques de Finances Publiques (SFP) sur la base du MSFP 1986. Elle a été révisée en 2009 suivant la directive n°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant TOFE au sein de l'UEMOA pour tenir compte du passage au niveau international du MSFP 1986 au MSFP 2001.

Au Burkina Faso, bien que l'histoire des SFP remonte aux années 1990 avec l'élaboration du premier TOFE, ce n'est qu'en 2016 qu'un texte encadrant l'élaboration des SFP, en l'occurrence le décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant TOFE, a été adopté.

S'agissant du champ couvert par les SFP, le MSFP 2014 recommande le secteur public. Conformément à la directive n°10/2009/CM/UEMOA, le champ couvert par le TOFE UEMOA est le secteur des administrations publiques.

Le TOFE élaboré sur la base du MSFP 1986 fait apparaître les principaux agrégats suivants : les recettes totales et dons, les dépenses totales et prêts nets ainsi que le financement. Quant aux principaux agrégats du TOFE base MSFP 2014, ce sont : les recettes, les dépenses (charges + transactions sur actifs non financiers) et les transactions sur actifs financiers et passifs. Comparativement aux recettes dans le TOFE MSFP 1986, l'agrégat recettes intègre

les dons dans le TOFE MSFP 2014. Aussi, le financement correspond aux transactions sur les actifs financiers et passifs.

La classification de ces agrégats (recettes, charges, acquisitions et cessions d'actifs non financiers et financiers, augmentations et diminutions de passifs) permet d'établir des soldes dans les conditions définies par le décret n°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

Conformément à la nomenclature du TOFE selon le MFSP 2014, les recettes sont regroupées en recettes fiscales, cotisations sociales, dons et autres recettes. Au niveau de l'Etat (Administration centrale budgétaire), trois natures de recettes sont recouvrées à savoir les recettes fiscales, les dons et les autres recettes. Les cotisations sociales (exception faite des cotisations sociales imputées)<sup>1</sup> sont du domaine des Organismes de Protection Sociale (OPS).

Les charges sont composées de la rémunération des salariés, l'utilisation de biens et services, la consommation de capital fixe, les intérêts de la dette, les dons, les subventions, les prestations sociales et les autres charges.

Les transactions sur les actifs non financiers correspondent aux acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissements). Les acquisitions nettes d'actifs non financiers représentent les acquisitions moins les cessions. Elles sont subdivisées en actifs fixes, en stocks, en objets de valeur et en actifs non produits.

Les transactions sur actifs financiers et passifs, subdivisées en acquisition nette d'actifs financiers et en accumulation nette de passifs sont classées suivant le secteur de la contrepartie (intérieur et extérieur). L'acquisition nette d'actifs financiers représente l'acquisition et la cession des actifs financiers. L'accumulation nette de passifs représente l'accumulation et le remboursement des passifs. Le solde des transactions sur actifs financiers et passifs est la différence entre les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accumulations nettes de passifs.

Le TOFE fait apparaître deux principaux soldes caractéristiques à savoir le solde net de gestion et la capacité/besoin de financement. Le solde net de gestion est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations du secteur ou du sous-secteur déclarant avant la prise en compte de l'investissement net dans les actifs non financiers. Il est comparable au concept des comptes nationaux de l'épargne augmentée des transferts nets en capital à

---

<sup>1</sup> Pas en vigueur pour le moment au BF dans le cadre de l'enregistrement des opérations financières de l'Etat.

recevoir. Il correspond à la différence entre les recettes et les charges et reflète la variation de la valeur nette issue des transactions.

La capacité ou le besoin de financement est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières de l'Etat aux autres sous-secteurs de l'économie intérieure et au reste du monde. Il peut donc être considéré comme un indicateur de l'impact financier des activités d'un sous-secteur sur le reste des autres sous-secteurs de l'administration publique et des autres secteurs de l'économie. Il est égal au solde net de gestion moins l'investissement net des actifs non financiers ou aux recettes moins les dépenses. La capacité/besoin de financement est aussi égale à l'acquisition nette des actifs financiers moins l'accumulation nette des passifs issus de transactions.

## Introduction

La présente note d'analyse décrit la situation des opérations financières de l'Administration centrale budgétaire à fin décembre 2023 compilée selon la méthodologie du MSFP 2014 ainsi que certains indicateurs macroéconomiques relatifs aux finances publiques.

L'activité économique en 2023 s'est déroulée dans un contexte international caractérisé par le durcissement des conditions financières et les effets persistants du conflit Russo-Ukrainien ainsi qu'une inflation toujours élevée.

Sur le plan national, l'activité économique a été caractérisée par la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne de populations. Cependant, une dynamique a été enclenchée par les autorités de la transition en vue de la reconquête du territoire national suscitant un espoir de reprise de l'activité économique.

Le budget de l'État s'est également exécuté dans un contexte marqué par la poursuite de la suspension du pacte de convergence, de solidarité, de croissance et de stabilité de l'UEMOA ainsi que l'adoption d'un nouveau programme économique et financier avec le FMI.

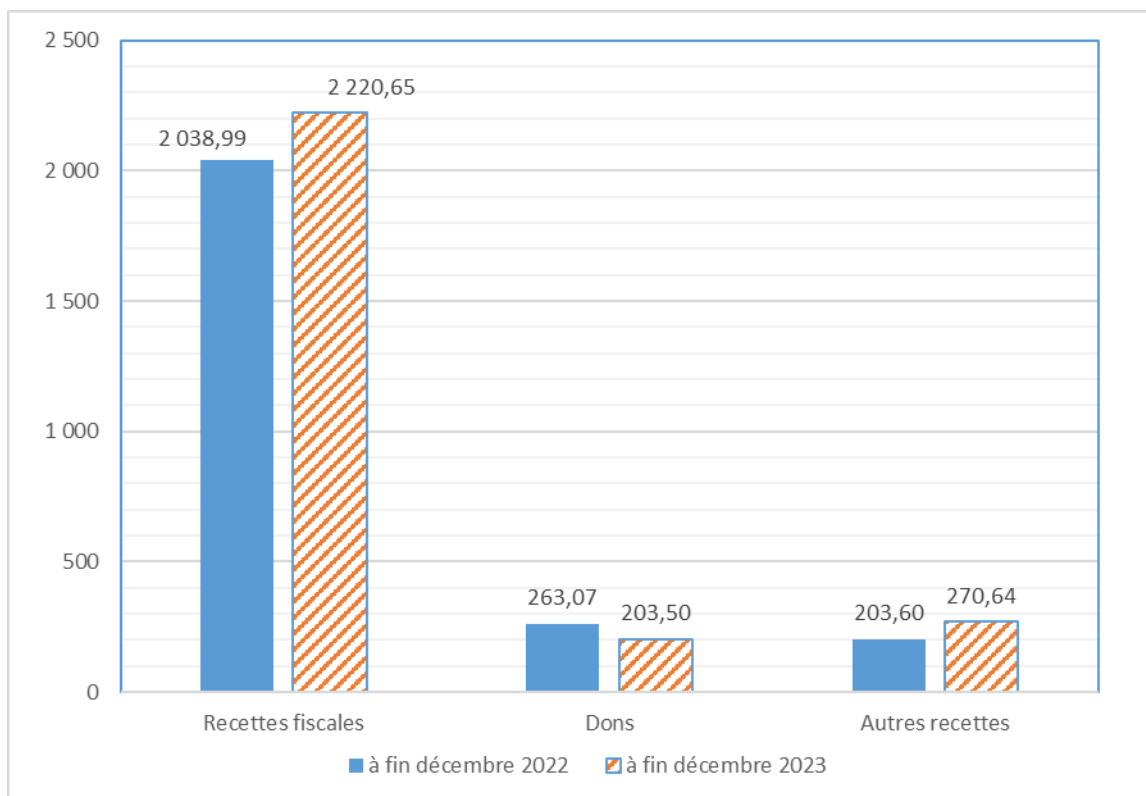
### **1- RECETTES**

A fin décembre 2023, le TOFE affiche un niveau de mobilisation des recettes de **2 694,79 milliards de FCFA** contre **2 505,65 milliards de FCFA** à fin décembre 2022, soit un accroissement de **189,14 milliards de FCFA (+7,55%)**.

Cette hausse a été portée par les recettes fiscales (**+181,66 milliards de FCFA**) et les autres recettes (**+67,04 milliards de FCFA**), les dons ayant baissé (**-59,57 milliards de FCFA**).

Le graphique ci-après retrace les principales catégories de recettes à fin décembre 2022 et à fin décembre 2023 (en milliards de FCFA).

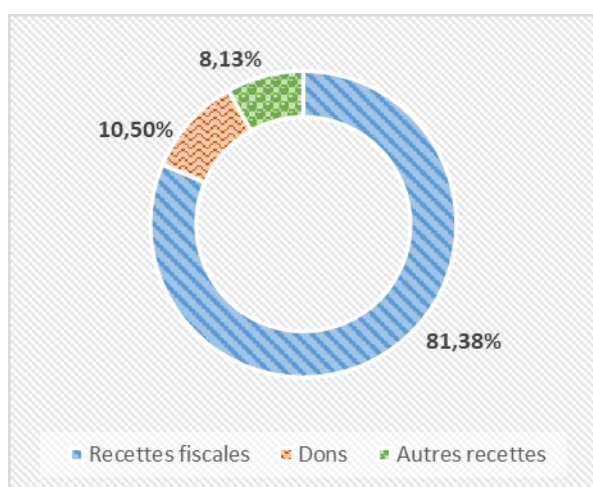
**GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE RECETTES À FIN DECEMBRE 2022 ET À FIN DECEMBRE 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA)**



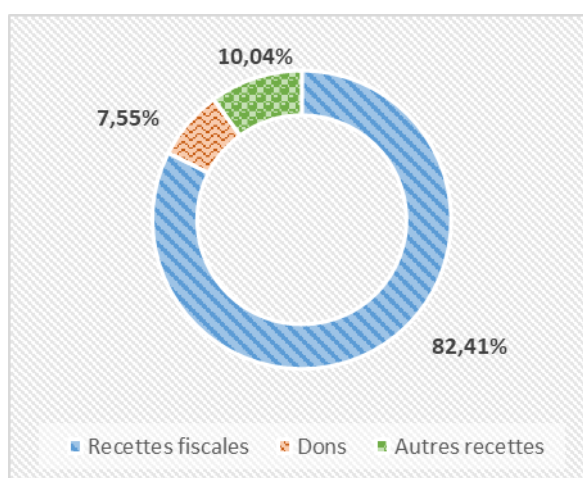
Source : Comité SFP/TOF-AC, avril 2024

En termes de structure, les recettes sont dominées par les recettes fiscales à fin décembre 2023. Celles-ci représentent 82,41% des recettes à fin décembre 2023 contre 81,38% à la même période en 2022.

**GRAPHIQUE 2 : STRUCTURE DES RECETTES A FIN DECEMBRE 2022**



**GRAPHIQUE 3 : STRUCTURE DES RECETTES A FIN DECEMBRE 2023**



Source : Comité SFP/TOF-AC, avril 2024

Les **recettes fiscales** s'élevèrent à **2 220,65 milliards de FCFA** à fin décembre 2023 contre **2 038,99 milliards de FCFA** à fin décembre 2022, soit un accroissement de **181,66 milliards de FCFA** (+8,91%). Cette augmentation est portée principalement par les « impôts sur les biens et services » (+181,80 milliards de FCFA), les « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (+5,13 milliards de FCFA) et les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (+1,54 milliards de FCFA). Les impôts sur le patrimoine ont enregistré une baisse de 6,76 milliards de FCFA.

L'augmentation des impôts sur les biens et services est imprimée notamment par la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (+74,27 milliards de FCFA) et des autres impôts sur les biens et services (+69,64 milliards de FCFA). Ainsi, la TVA a été mobilisée à hauteur 783,13 milliards de FCFA et les autres impôts sur les biens et services à 70,17 milliards de FCFA à fin décembre 2023. La hausse des autres impôts sur les biens et services est en lien avec la prise en compte, au titre de l'année 2023, des taxes (boissons, cigarettes, produits de parfumerie, etc.) qui alimentent le Fonds de Soutien Patriotique (FSP).

S'agissant de la hausse des impôts sur le revenu, les bénéfices et des gains en capital, l'augmentation est liée principalement à l'accroissement des autres impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (+11,53 milliards de FCFA) et des impôts sur les personnes physiques (+10,64 milliards de FCFA). Cependant, les impôts à la charge des sociétés et autres entreprises (c'est-à-dire les Impôts sur les Sociétés) ont connu une baisse (-20,63 milliards de FCFA).

Quant à l'accroissement des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales, il est essentiellement porté par l'augmentation des « droits de douanes et autres droits à l'importation » (+5,02 milliards de FCFA).

Les « **autres recettes** » se sont accrues de **67,04 milliards de FCFA**, passant de **203,60 milliards de FCFA** à fin décembre 2022 à **270,64 milliards de FCFA** à la même période en 2023. La hausse des « autres recettes » est principalement tirée par les dividendes (+30,02 milliards de FCFA), les loyers (+14,65 milliards de FCFA) et les amendes, pénalités et confiscations (+13,95 milliards de FCFA). L'accroissement des dividendes a été impulsé par le recouvrement des arriérés dus au titre des années 2020 et 2021.

Les **dons** ont connu une baisse de 59,57 milliards de FCFA (-22,64%) pour se situer à **203,50 milliards de FCFA** à fin décembre 2023. Cette diminution est expliquée d'une part, par la contraction des dons en capital reçus d'administrations publiques étrangères (-24,70 milliards de FCFA) et par celle des dons courants reçus d'organisations internationales dont aucun décaissement n'a été enregistré au titre de l'année 2023 après un décaissement de 60,27

milliards de FCFA en 2022. La baisse des dons est en lien avec l'attentisme des partenaires dans le contexte de la transition politique que connaît le pays.

## 2- **DEPENSES**

Les dépenses se sont chiffrées à **3 526,86 milliards de FCFA** à fin décembre 2023 contre **3 788,33 milliards de FCFA** à la même période en 2022, soit une baisse de **261,47 milliards de FCFA** (-6,90%). Cette régression des dépenses est attribuable à celle des charges (-312,87 milliards de FCFA) ; les transactions sur les actifs non financiers ayant connu une hausse (+51,39 milliards de FCFA).

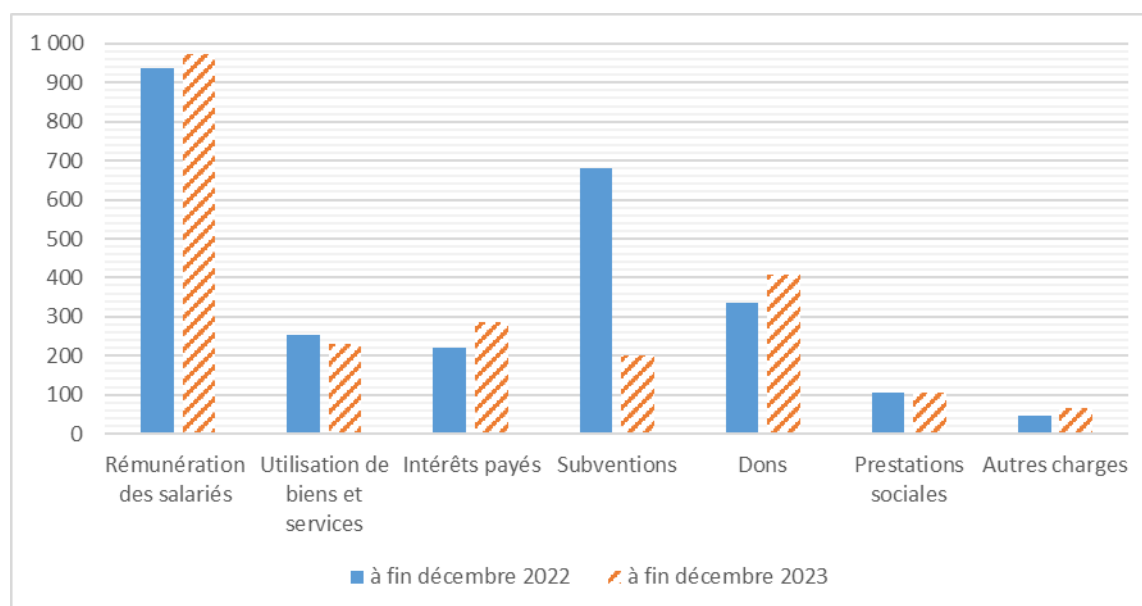
En termes de structure, les charges constituent 64,27% des dépenses à fin décembre 2023. En 2022, cette proportion était de 68,09%.

### 2.1- **CHARGES**

Les charges, en régression de 12,13% par rapport à fin décembre 2022, ont été exécutées à hauteur de **2 266,63 milliards de FCFA** à fin décembre 2023. Cette baisse des charges est imprimée principalement par la diminution des subventions (-479,14 milliards de FCFA). En revanche, les dons, les intérêts, la rémunération des salariés et les autres charges ont connu une augmentation respectivement de 73,16 milliards de FCFA, de 62,93 milliards de FCFA, de 34,05 milliards de FCFA et de 19,51 milliards de FCFA.

Les charges par nature à fin décembre 2023 sont déclinées dans le graphique ci-dessous.

**GRAPHIQUE 4 : LES CHARGES PAR NATURE À FIN DECEMBRE 2022 ET À FIN DECEMBRE 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA)**



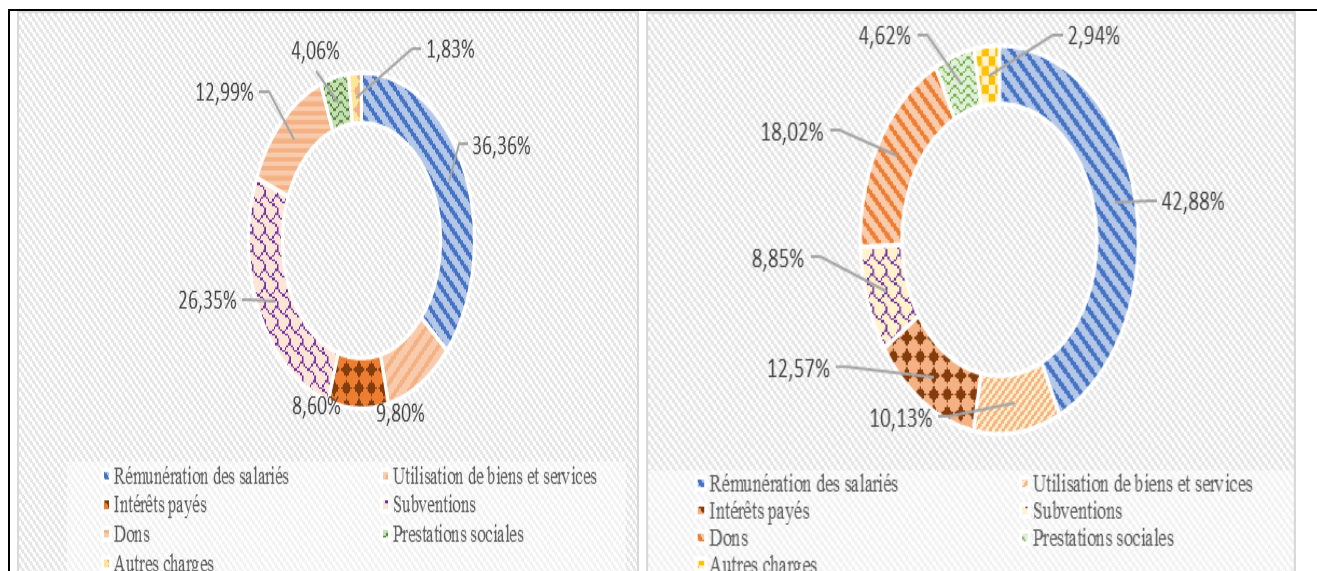
Source : Comité SFP/TOF-AC, avril 2024



En termes de poids, les charges sont dominées par la rémunération des salariés qui représente 42,88% à fin décembre 2023 contre 36,36% à la même période en 2022. L'augmentation du poids de la rémunération des salariés est en lien avec la diminution des charges, notamment les subventions.

**GRAPHIQUE 5 : STRUCTURE DES CHARGES EN 2022**

**GRAPHIQUE 6 : STRUCTURE DES CHARGES EN 2023**



Source : Comité SFP/TOF-AC à fin décembre 2023 et 2022, avril 2024

Les subventions ont connu une baisse de 70,49% par rapport à fin décembre 2022 passant de **679,72 milliards de FCFA** en 2022 à **200,58 milliards de FCFA** à la même période en 2023. Ce repli des subventions est expliqué par l'effet de base de la prise en compte des moins-values de l'année 2022 de la SONABHY (479,92 milliards de FCFA) ainsi que les crédits relatifs à la subvention aux cotonculteurs (72,82 milliards de FCFA) dans les opérations financières de 2022.

Les dons sont passés de **335,20 milliards de FCFA** à fin décembre 2022 à **408,37 milliards de FCFA** à la même période en 2023, soit un taux d'accroissement de 21,83% en lien avec des dépenses de transferts dans les salaires (+53,4 milliards de FCFA), des transferts courants aux Etablissements publics de l'Etat (+8,9 milliards de FCFA) ainsi que des transferts (répartitions) de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) au profit du Fonds Spécial Routier (+7,3 milliards de FCFA) et au profit des Collectivités territoriales (+1,5 milliards de FCFA).

Les intérêts, en progression de **62,93 milliards de FCFA** par rapport à fin décembre 2022, ont été exécutés à hauteur de 284,86 milliards de FCFA à fin décembre 2023. L'augmentation des intérêts est en lien avec celle des intérêts de la dette intérieure (+53,97 milliards de FCFA) qui s'explique, entre autres, par le renchérissement des coûts des titres publics.

La rémunération des salariés a été exécutée à hauteur de **971,97 milliards de FCFA** à fin décembre 2023, en augmentation de **34,05 milliards de FCFA (+3,63%)** par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est imputable aux rappels sur les primes et indemnités.

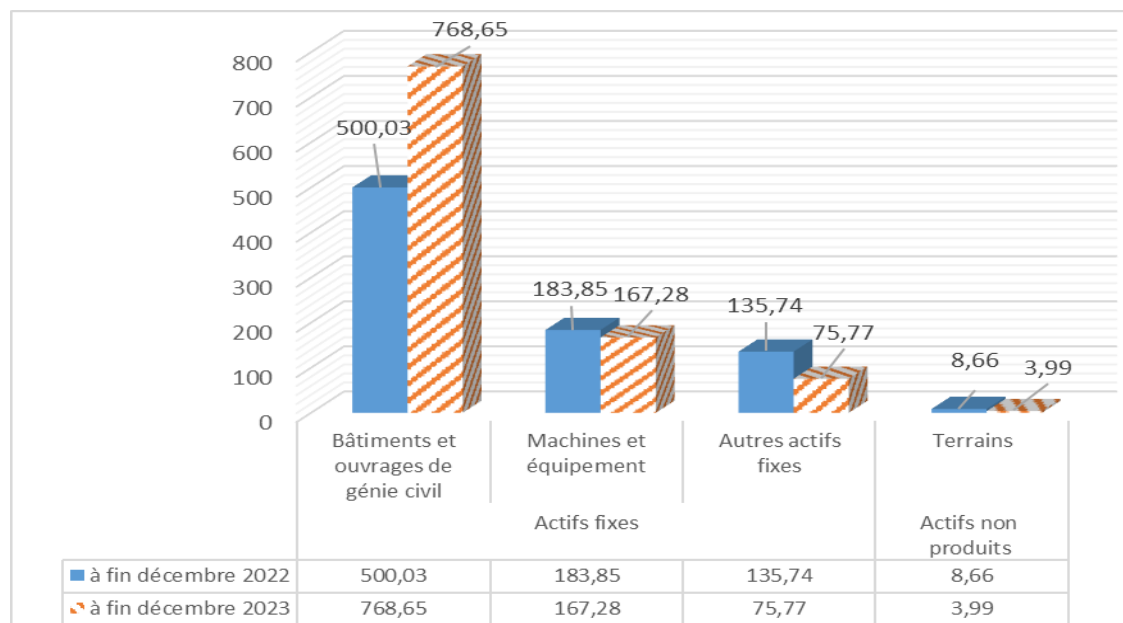
Les autres charges, en progression de 41,36% par rapport à fin décembre 2022, ont été exécutées à hauteur de **66,70 milliards de FCFA** à fin décembre 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des transferts courants non classés ailleurs (+**26,08 milliards de FCFA**).

## 2.1. TRANSACTIONS SUR LES ACTIFS NON FINANCIERS

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers se sont établies à **1 260,24 milliards de FCFA** à fin décembre 2023 en amélioration de **51,39 milliards de FCFA** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette progression est essentiellement attribuable aux actifs non produits (+35,29milliards de FCFA), notamment les autres actifs naturels (+39,96 milliards de FCFA).

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) les plus représentatives à fin décembre 2023 et à fin décembre 2022 sont déclinées dans le graphique ci-dessous.

**GRAPHIQUE 7 : ACQUISITIONS NETTES D'ACTIFS NON FINANCIERS À FIN DECEMBRE 2022 ET À FIN DECEMBRE 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA)**



Source : Comité SFP/TOF-AC, avril 2024

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers représentent 35,73% des dépenses en fin décembre 2023 contre 31,91% à la même période en 2022. Elles sont dominées par des actifs fixes (96,36%).

Les actifs fixes sont principalement dominés par les acquisitions de bâtiments et autres ouvrages de génie civil (63,30%).

### 3. TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS<sup>2</sup>

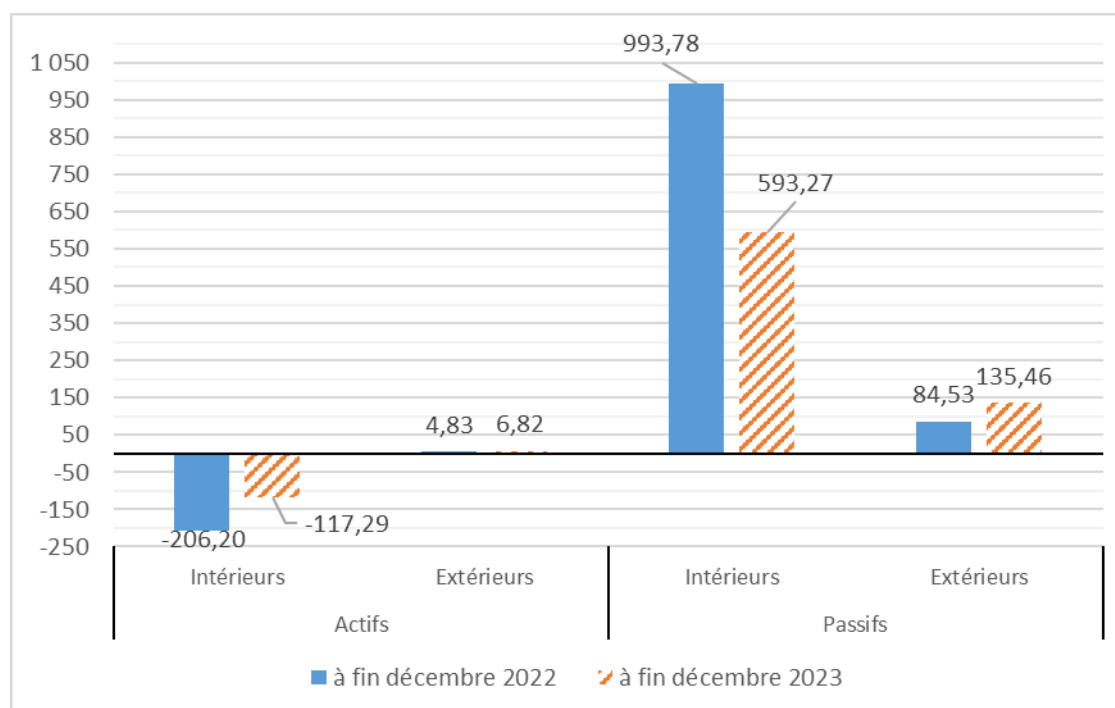
A fin décembre 2023, il se dégage une acquisition nette d'actifs financiers de **-110,46 milliards de FCFA**, en augmentation de **90,91 milliards de FCFA** par rapport à fin décembre 2022.

Quant à l'accumulation nette de passifs, elle s'est établie à **728,73 milliards de FCFA** à fin décembre 2023, en baisse de **349,58 milliards de FCFA** comparativement à la même période en 2022.

Ainsi, les transactions sur actifs financiers et passifs ressortent à **-839,19 milliards de FCFA**, en amélioration de **440,50 milliards de FCFA** par rapport à fin décembre 2022.

Les actifs financiers et passifs à fin décembre 2023 et 2022 sont déclinés dans le graphique ci-dessous.

**GRAPHIQUE 8 : LES ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS À FIN DECEMBRE 2022 ET À FIN DECEMBRE 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA)**



Source : Comité SFP/TOF-AC, avril 2024

<sup>2</sup> Transactions sur actifs financiers et passifs = acquisitions nettes d'actifs financiers- accumulations nettes de passifs

L'augmentation des acquisitions nettes d'actifs financiers est principalement due à celle des numéraires et dépôts au niveau intérieur (+90,87 milliards de FCFA) qui sont passés de - **196,68 milliards de FCFA** à fin décembre 2022 à **-105,81 milliards de FCFA** à la même période en 2023.

Quant à l'accumulation nette des passifs, elle est passée de **1 078,31 milliards de FCFA** à fin décembre 2022 à **728,73 milliards de FCFA** à fin décembre 2023, soit une baisse de **349,58 milliards de FCFA**. Cette baisse est portée principalement par les passifs vis-à-vis des autres unités résidentes (-400,51 milliards de FCFA), les passifs vis-à-vis des non-résidentes ayant connu une hausse (+50,93 milliards de FCFA).

Les transactions nettes sur les crédits, les autres comptes à payer et les numéraires et dépôts avec les autres unités résidentes ont connu respectivement des baisses de **356,69 milliards de FCFA**, de **127,83 milliards de FCFA** et de **47,19 milliards de FCFA** tandis que celles sur les titres de créance ont connu une hausse de **131,20 milliards de FCFA**.

L'augmentation des passifs vis-à-vis des non-résidents est attribuable à l'accroissement des crédits de **70,34 milliards de FCFA**. En revanche, les titres de créances ont connu une baisse de **19,41 milliards de FCFA** par rapport à la même période de 2022.

#### 4. SOLDES.

Le solde net de gestion est ressorti à fin décembre 2023 à **428,17 milliards de FCFA** traduisant une couverture de l'ensemble des charges par les recettes. Comparativement à fin décembre 2022, ce solde s'est amélioré de **502,01 milliards de FCFA**.

A fin décembre 2023, il ressort un besoin de financement de **832,07 milliards de FCFA** en amélioration de **450,61 milliards de FCFA** comparativement à fin décembre 2022. Ce besoin a été couvert par une accumulation nette de passifs de **728,73 milliards de FCFA** ainsi qu'une cession nette d'actifs financiers de **110,46 milliards de FCFA**.

#### 5. Conclusion

A fin décembre 2023, l'exécution des opérations financières de l'administration centrale a enregistré les résultats suivants :

- ✓ Recettes : **2 694,79 milliards de FCFA** ;
- ✓ Dépenses : **3 526,86 milliards de FCFA** ;
- ✓ Charges : **2 266,63 milliards de FCFA** ;

- ✓ Transactions sur actifs non financiers : **1 260,24 milliards de FCFA** ;
- ✓ Solde net de gestion : **428,17 milliards de FCFA** ;
- ✓ Besoin de financement : **832,07 milliards de FCFA**.